

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 4 février 2016**

**Rapporteur :  
Monsieur Yves GENTRIC**

**N° 19**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 10/02/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/02/2016 (accusé de réception du 09/02/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Travaux d'effacement de réseaux aériens - quartier Locmaria (Venelle de la Poterie, Chanoine Moreau, allée du Banélou)- Quartier Locmaria (Venelle de la Poterie, Chanoine Moreau) - Rue Marie Curie et rue du Frugy**

**Approbation des avenants aux conventions - Quartier Locmaria (venelle de la Poterie, Chanoine Moreau, allée du Banélou) – Quartier Locmaria (Venelle de la Poterie - Chanoine Moreau) – rue Marie Curie et rue du Frugy - Coût à la charge de la ville : 266 euros.**

\*\*\*

Les opérations d'effacement des réseaux aériens suivantes ont été réalisées en 2014 et 2015 : Quartier de Locmaria (venelle de la Poterie, Chanoine Moreau, allée du Banélou) – Quartier Locmaria (Venelle de la Poterie - Chanoine Moreau) – rue Marie Curie et rue du Frugy : création de génie civil Basse Tension, Haute Tension, éclairage public et de réseaux de télécommunication.

Ces travaux ont été autorisés par monsieur le maire lors des conseils municipaux des 11 juillet 2014 pour le quartier de Locmaria et 30 avril 2015 pour les rues du Frugy et Marie Curie.

Trois conventions ont été signées entre la commune de Quimper et le S.D.E.F. (Syndicat Départemental d'Electrification du Finistère) qui assure la maîtrise d'ouvrage des travaux, afin de fixer les montants des fonds de concours qui devaient être versés par la commune au S.D.E.F. dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux.

Initialement, la répartition des participations financières était la suivante :

Projet	Ville de Quimper	SDEF
rue Marie Curie et rue du Frugy	57 935,00	28 000,00
Quartier de Locmaria (rues du Cdt Avril, Chanoine Moreau, allée du Banélou)	80 416,00	0,00
Quartier de Locmaria (venelle de la Poterie - Chanoine Moreau)	16 921,00	9 614,00
<b>TOTAL</b>	<b>155 272,00</b>	<b>37 614,00</b>

Le contrôle de l'exécution des travaux a permis de faire constater d'une part des moins-values sur les opérations rue Marie Curie / rue du Frugy et quartier de Locmaria (venelle de la Poterie – chanoine Moreau) et d'autre part des plus-values sur l'opération quartier de Locmaria (rue du Cdt Avril, Chanoine Moreau, allée du Banélou).

Les plus-values sur la convention de mandat « convention Quartier de Locmaria (Moreau-Poterie-Avril-Banélou) sont dues essentiellement à des réfections provisoires et définitives plus importantes que prévues et à quelques travaux supplémentaires d'extension sur le réseau d'éclairage public.

Ces moins-values et plus-values doivent être impactées sur les participations demandées à la ville de Quimper.

Il y a donc lieu de conclure trois avenants pour acter ces nouvelles participations.

Après passation des avenants, la répartition des participations financières sera la suivante :

Projet	Ville de Quimper	SDEF
Rue Marie Curie et rue du Frugy	45 019,50	28 000,00
Quartier de Locmaria (rue Cdt Avril, Chanoine Moreau, allée du Banélou)	98 700,00	0,00
Quartier de Locmaria (venelle de la Poterie – Chanoine Moreau)	11 818,50	6 479,00
<b>TOTAL</b>	<b>155 538,00</b>	<b>24 479,00</b>

Au global, la plus-value de participation de la ville de Quimper s'élève donc à 266 euros.

Ces financements sont inscrits au budget 2016 de la ville de Quimper.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'accepter le financement ci-dessus des travaux ;

2 - d'autoriser le maire à signer les avenants aux conventions financières conclues avec le S.D.E.F. pour la réalisation de ces travaux.